



HAL
open science

S'en remettre à la 'divine Providence'? Prêtres dans l'exil pendant la Révolution française

Stéphane Gomis

► **To cite this version:**

Stéphane Gomis. S'en remettre à la 'divine Providence'? Prêtres dans l'exil pendant la Révolution française. *Diasporas. Circulations, migrations, histoire*, 2013, *Ecrire sa vie*, 22, pp.128-138. 10.4000/diasporas.225 . hal-01889249

HAL Id: hal-01889249

<https://uca.hal.science/hal-01889249>

Submitted on 17 Jan 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

S'en remettre à la “divine Providence” ?

Prêtres dans l'exil pendant la Révolution française

STÉPHANE GOMIS

Pendant longtemps, l'étude de l'émigration ecclésiastique a été le domaine réservé d'auteurs, pour la plupart issus eux-mêmes du clergé, dont le premier objectif était de célébrer le culte de ces « martyrs » de la Révolution contraints à l'exil¹. Il s'agissait notamment de dévoiler les écrits des « proscrits ». L'époque de la célébration du premier centenaire de la Révolution et les événements survenus au moment des lois de séparation de l'Église et de l'État constituent en l'occurrence des temps forts. En 1867 déjà, en publiant le journal du curé auvergnat Paul Valeix (1739-1827), l'abbé Jacques-Blaise Danglard écrit : « C'est la mémoire d'un confesseur de la foi qu'il nous est donné de perpétuer ». En l'espèce, il entend également « raviver dans quelques âmes la force chrétienne par la vue des épreuves et de la généreuse conduite d'un saint prêtre² ». Pour autant, si le sujet n'a guère obtenu la faveur de l'historiographie la plus récente, quelques travaux sont venus renouveler notre approche³. Notre intention n'est pas ici de répondre à toutes les questions suscitées par ce type de source. Il s'agit, plus modestement, d'ébaucher quelques résultats d'une enquête toujours en cours⁴. Dans le cadre spécifique de cette contribution, nous tenterons de mesurer en quoi l'exil vécu par nos scripteurs a pu modifier leur rapport au dieu, dont ils sont les serviteurs. Avant tout, il convient de définir précisément les caractéristiques du corpus étudié. Ensuite, nous nous interrogerons sur la nature du recours à la Providence. Puis, nous

porterons le regard sur les considérations liées à la définition de la vocation sacerdotale.

DE LA NATURE DU « FOR PRIVÉ » ECCLÉSIASTIQUE

Les écrits du for privé désignent l'ensemble des documents qui impliquent une prise de parole personnelle d'un ou plusieurs individus. Ils sont de différentes natures. Une typologie rapide distingue d'une part, le « livre de raison » sur lequel le père de famille consigne les différents événements familiaux ou bien les comptes du ménage, mais également des remarques plus personnelles ; d'autre part la « chronique » davantage orientée sur le récit de la vie locale ; enfin, le journal, depuis le « diaire », tenu au jour le jour, jusqu'au « journal de voyage ». Mais, en définitive, un manuscrit peut relever de plusieurs genres différents. Plusieurs aspects se mêlent souvent les uns aux autres⁵. Nous nous intéresserons ici au journal, la plupart du temps saisi sur le vif ou à partir de notes collationnées a posteriori, par des individus partis de leur pays natal pour trouver refuge en des contrées généralement inconnues jusqu'alors.

La première étape a donc consisté à réaliser un recensement des écrits du for privé émanant de gens d'Église issus du clergé séculier. Lors d'une étape préalable, il importait de s'appuyer sur les travaux de recension parus essentiellement à la faveur de la célébration du bicentenaire de la Révolution, tels que celui d'Alfred Fierro⁶. Il s'agissait ensuite de compléter cet inventaire, déjà très riche, notamment en repérant les écrits publiés, fût-ce de façon incomplète, depuis la fin des années 1980. Actuellement, ce sont 36 publications qui ont pu être rassemblées. Il convient de préciser que ce travail ne prétend pas pour lors être exhaustif. Sur cet ensemble, dix-sept auteurs étaient curés. Trois occupaient les fonctions de vicaire. Trois avaient la qualité de chanoine. Pour leur part, Jean Brumauld de Beauregard (1749-1841) et François Le Noir de La Cochetière (1755-1828) étaient respectivement vicaire général, le premier du diocèse de Luçon, le second de celui d'Angers. Henri-Alexandre Boissière (1745-1805) et Antoine Vieux (1752-1816) étaient pour l'un secrétaire de l'évêque de Quimper ; pour l'autre, chapelain de l'Hôtel-Dieu de Lyon. Quant à François Delestre (1761-1798), il était professeur dans un

1. Voir notamment, Abbé Hubert Mailfait, *La déportation et l'exil du clergé français pendant la Révolution*, Paris, Bloud, 1905 et Abbé Amans-Claude Sabatié, *La déportation révolutionnaire du clergé français*, Paris, J. Gabalda, 1916, 2 vol.

2. Abbé Blaise-Jacques Danglard, *De Clermont à Genève. Journal d'un prêtre déporté en 1792*, Clermont, F. Thiabaud, 1867.

3. René Picheloup, *Les ecclésiastiques français émigrés ou déportés dans l'État pontifical, 1792-1800*, Toulouse, Publication de l'Université de Toulouse-Le Mirail, 1972 ; Dominic Aidan Bellenger, *The French exiled clergy in the British Isles after 1789. An historical introduction and working list*, Bath, Downside Abbey, 1986 et, plus récemment, Manuel Gutiérrez García-Brazales, *El exilio del Clero Francés en España durante la Revolución (1791-1815)*, Zaragoza, 2004 et Bernward Kröger, *Der französische Exioiklerus im Fürstbistum Münster (1794-1802)*, Mayence, Verlag Philipp von Zabern, 2005.

4. Nous nous permettons de renvoyer à notre article, « Les écrits du "for privé" du clergé émigré », *Annales Historiques de la Révolution Française*, n° 1, 2009, p. 183-204.

5. Sylvie Mouysset, *Papiers de famille. Introduction à l'étude des livres de raison (France, xv^e-xix^e siècle)*, Rennes, PUR, 2008.

6. Alfred Fierro, *Bibliographie critique des mémoires sur la Révolution écrits ou traduits en français*, Paris, Service des travaux historiques de la ville de Paris, 1988.

collège à Neuchâtel-en-Bray. Enfin, le statut exact de huit scripteurs n'a pu être déterminé. Cependant, la mention « prêtre » accolée au nom de l'auteur permet de les rattacher indubitablement à notre corpus.

Au regard du nombre total de prêtres ayant quitté le territoire national, ce chiffre semble bien mince. En effet, environ 30 000 prêtres et religieux auraient pris le chemin de l'exil⁷. Autrement dit, un quart environ des effectifs du premier ordre du royaume présents en 1789. Si nous pouvons émettre l'hypothèse que certains témoignages ont été perdus ou bien que d'autres n'ont pas encore été exhumés ou publiés, les découvertes futures ne pourront toutefois pas bouleverser de façon significative ce nombre⁸.

Doit-on parler d'«émigration», de «proscription» ou encore de «déportation»? Comme l'indiquent justement les auteurs de l'*Atlas de la Révolution française*, en la matière, «le vocabulaire reste hésitant⁹». En définitive, ces termes renvoient à la fois à des situations particulières et à une législation qu'il est nécessaire de rappeler. En effet, peu nombreux sont les membres du clergé qui décident d'émigrer dès 1789. En 1791, après la crise consécutive au serment à la Constitution civile du clergé, plusieurs évêques s'engagent dans la voie de l'émigration. À cette époque, seuls quelques autres clercs participent à ce mouvement, à l'image du religieux prémontré Hervé-Julien Le Sage (1757-1832) qui, en juillet 1791, s'embarque pour l'île de Jersey, avant de gagner l'Angleterre¹⁰. Il s'agit donc d'une émigration qui ne s'effectue pas sous la contrainte pressante d'un texte de loi.

Tel n'est pas le cas de l'exil massif qui touche les clercs, à la suite du décret du 26 août 1792¹¹. Ce dernier fait obligation aux prêtres insermentés de moins de 60 ans, de quitter dans les quinze jours le territoire

national, «sous peine de déportation¹²». En l'espace de quelques semaines, ce sont donc des milliers d'hommes qui vont franchir les frontières. Il s'agit bien d'une proscription dans le sens d'une émigration commandée par des obligations légales. On aura noté que le terme de «déportation» est employé par le législateur comme condamnation appliquée aux contrevenants. En définitive, les événements survenus dans les départements de la Sarthe et du Maine-et-Loire montrent que des réfractaires furent effectivement déportés, dans le cas présent par anticipation. Dès le 28 août, le directoire départemental décide que 146 réfractaires détenus au séminaire du Mans seraient conduits à Nantes, afin d'y être embarqués. En passant par Angers, 264 autres prêtres viennent grossir les rangs des proscrits. Enfin, après avoir été emprisonnés quelques temps au château de Nantes, les condamnés sont répartis entre trois navires qui, après une traversée mouvementée, finissent par aborder les côtes espagnoles¹³. Embarqué sur *La Didon*, Jacques Peccard (1755-1837), vicaire de la paroisse angevine Saint-Aubin de Pouancé, conte combien ce voyage de huit jours ne fut pas aisé, avant qu'il ne s'achève dans le port de Santander le 11 octobre suivant¹⁴.

En quittant leur terre natale, ces voyageurs ignorent bien souvent quels seront le lieu et le temps de leur exil. Sentiment bien compréhensible, ils espéraient que leur séjour contraint serait le plus bref possible. Pourtant, en moyenne, il va s'échelonner sur une dizaine d'années. Les retours les plus importants ont lieu au moment de la ratification du Concordat en 1802.

«Les terres d'asile sont commandées surtout par la géographie¹⁵». Dans un premier temps, il est vrai que le clergé, pour des raisons d'accessibilité, se dirige prioritairement vers des pays proches. Les Normands et une

partie des Bretons se réfugient majoritairement en Angleterre. Les Francs-Comtois ou les Bourguignons se retrouvent en grand nombre dans le canton suisse de Fribourg, tandis que les Dauphinois ou les Provençaux prennent le chemin des États pontificaux. Certains s'installent immédiatement, notamment parce que des dispositions propres à chaque nation les obligent à fixer leur résidence en un lieu bien spécifique. D'autres entament un véritable périple à travers l'Europe tout entière. En réalité, ces exilés sont rarement maîtres de leur choix. Des contraintes diverses, liées notamment à la progression des armées révolutionnaires, les conduisent trop souvent à leur goût à reprendre la route. Les nécessités matérielles, qu'accompagne parfois l'espoir d'une vie meilleure, les conduisent également à partir. Cette itinérance se décline à des degrés très divers.

Pour ceux dont le pays d'adoption est l'Espagne ou les États pontificaux, la législation témoigne d'une suspicion certaine à leur égard. En Espagne, les émigrés doivent prêter un serment de fidélité au roi, assorti de l'obligation de « ne pas parler de ce qui se passe dans leur pays ». Une cédula, en date du 2 novembre 1792 organise leur « confinement dans les couvents, leur interdit le logement chez des particuliers, ainsi que toute activité de prêche, de confession et d'enseignement¹⁶ ». Néanmoins, cette politique est un échec. Au mieux, 40 % du clergé peut être accueilli dans un établissement religieux. À cet égard, le destin de Jacques Peccard donne l'exemple de l'incapacité des autorités espagnoles à appliquer rigoureusement ce texte. Certes,

7. Les travaux les plus récents, qui se sont attachés à quantifier ces départs, s'accordent désormais sur ce chiffre. Bernard Plongeron évoque 25 à 30 000 (voir sa contribution sur la « Géographie de l'émigration ecclésiastique » dans Jean-Marie Mayeur, Charles et Luce Pietri, André Vauchez et Marc Venard, *Histoire du Christianisme, (tome X). Les défis de la modernité*, Paris, Desclée de Brouwer, 1997, p. 411-416). Le nombre de 30 000 est également avancé par Charles Chauvin (*Le clergé à l'épreuve de la Révolution (1789-1799)*, Paris, Desclée de Brouwer, 1989, p. 91-97).

8. Il est utile de préciser que notre recherche des manuscrits conservés dans les bibliothèques ou les dépôts d'archives est encore inachevée. Signalons toutefois d'une part, le « livre de comptes » de Nicolas Marnat (1739-1807), curé de Clémensat dans le diocèse de Clermont. L'abbé Marnat était installé à Sasso Vivo, abbaye bénédictine du diocèse de Foligno, dans la région de Pérouse (Arch. dép. Puy-de-Dôme, FO 107) ; d'autre part, le « Journal d'exil en Espagne : Aragon, Navarre et Valence » (Arch. dép. Gers, 1 F 27), de Joseph Branet (1750-1823), curé de Beaumont de Lézat, dans le diocèse de Toulouse. Ce document a fait l'objet d'une brève présentation par A. Branet, « Tudela en 1797, d'après les notes d'un émigré gascon », *Revista internacional de los estudios vascos*, T. XV, n°4, 1924, p. 643-666.

9. Serge Bonin et Claude Langlois (dir.), *Atlas de la Révolution française* (tome 9). *Religion*, Paris, EHESS, 1996, p. 36.

10. Xavier Lavagne d'Ortigue, *De la Bretagne à la Silésie. Mémoires d'exil de Hervé-Julien Le Sage (1791 à 1800)*, Paris, Beauchesne, 1983.

11. Quelques éléments récents sur le mouvement quotidien des demandes de passeports auprès de la municipalité de Lyon pour les mois d'août et de septembre 1792, dans Paul Chopelin, *Ville patriote et ville martyre. Lyon, l'Église et la Révolution (1788-1805)*, Paris, Letouzey et Ané, 2010.

12. Cette législation est parfaitement bien exposée par Jacques Godechot, *La Contre-Révolution : doctrine et action, 1789-1804*, Paris, PUF, 1984, p. 155-156.

13. Pierre de La Gorce, *Histoire religieuse de la Révolution française*, Paris, Plon, 1912, t.2, p. 297-301.

14. Ce manuscrit dont l'intitulé est le suivant : « Écrit en Espagne, au bourg de Somahoz, vallée de Buelna, par moi J. Peccard, en 1793 », a été édité accompagné de quelques notes par l'abbé Aimé Lefort (*M. Jacques Peccard 1755-1837. Histoire d'un prêtre déporté en Espagne pendant la Révolution française*, Angers, Grassin, 1914).

15. Serge Bonin et Claude Langlois (dir.), *Atlas de la Révolution française...*, op. cit., p. 37.

16. Jean-Philippe Luis, « Une histoire de réfugiés politiques : le clergé français émigré en Espagne pendant la Révolution française », in Anne Dubet et Stéphanie Urdician (ét.), *Exils, passages et transitions. Hommage à Rose Duroux. Chemins d'une recherche sur les images*, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise Pascal, 2008, p. 25-34 ; « Le clergé français émigré en Espagne pendant la Révolution (1791-1802) », in *Les révolutions ibériques et ibéro-américaines à l'aube du XIX^e siècle*, Paris, CNRS, 1991, p. 45-58.

dès le lendemain de son arrivée celui-ci est convoqué, avec ses compagnons de route, « à la maison de ville » où on leur fait prêter serment de fidélité à Charles IV. À la suite duquel, l'abbé Peccard ne rejoint pas un couvent mais se trouve hébergé chez un habitant de la ville, M. Redonet, négociant. Puis, le 17 décembre, il obtient la desserte d'une chapelle à Viono, bourg situé à une vingtaine de kilomètres de Santander ; avant de desservir la paroisse proche de Somahoz en tant que vicaire, jusqu'à son départ en 1802. Tout au long de ces dix ans, Jacques Peccard fait donc preuve d'une stabilité tout à fait remarquable.

À l'inverse, tout autre est le parcours attaché au Normand Honoré Pétel (1744-1816), curé de Saint-Léger-du-Boscdel. Une mobilité que l'on peut-être qualifier d'extrême, non seulement au regard des milliers de kilomètres effectués, mais également en prenant en compte le temps mis pour gagner l'Italie depuis l'Angleterre, en passant par les États allemands et la Suisse¹⁷. Parti de Normandie, par le port de Dieppe, le 10 septembre 1792, il se fixe à Londres puis à Douvres. Après vingt mois de séjour outre-Manche, Pétel s'embarque le 19 avril 1794 pour la Flandre pour une halte de deux mois à Stekene. Il enchaîne alors un long voyage qui le conduit en novembre de la même année à Spalt, au sud de Nuremberg, où il reste sept mois. Le 18 juillet 1795, il est à Constance, où il se déclare « fatigué de courir ». Le curé normand reste dans cette ville jusqu'en décembre. Puis, dans les premiers jours de janvier 1796, sur les instances de l'évêque de Langres, César-Guillaume de La Luzerne (1738-1821), il gagne Vicence en Italie. Cette cité est le dernier lieu de sa résidence à l'étranger, qu'il quitte le 2 avril 1797 pour un nouveau périple de six semaines, via la Suisse et le Jura, qui le ramène dans sa province natale le 15 mai. Le grand tour

européen effectué est donc tout à fait considérable. Il l'est d'autant plus que l'abbé Pétel traverse la Flandre, les Pays-Bas, puis l'Allemagne du nord au sud, en un peu plus d'une année seulement. Par ailleurs, si ce n'est en Angleterre et en Italie, il ne s'attache guère longtemps en des endroits en particulier.

Une telle situation engendre inévitablement de profonds bouleversements de la vie quotidienne. Bien évidemment, ceux-ci concernent les conditions matérielles de l'existence. De surcroît, au regard du statut des scripteurs, les aspects touchant à la vie spirituelle revêtent une dimension toute particulière. Comme nous le verrons, ces deux domaines ne sont pas exclusifs l'un de l'autre.

DE LA PROVIDENCE...

Privés de revenus, ayant rapidement épuisé les ressources financières dont ils avaient pu se munir, les clercs se voient dans l'obligation de faire appel à la générosité d'autrui. Ces considérations participent pleinement de l'image du proscrit réduit à la plus extrême pauvreté. En effet, celui qui « professe le désagréable métier d'émigré » se doit de se procurer le pain quotidien¹⁸. En l'espèce, il convient de distinguer deux cas de figure. L'un fait référence aux réseaux d'entraide qui permettent d'organiser la vie matérielle, mais également au système mis en place par les différents gouvernements, à travers l'hébergement dans quelques établissements religieux. L'autre est beaucoup plus empirique. Il s'appuie, dans la meilleure des situations, sur la charité octroyée par des institutions ou des particuliers, mais aussi sur les propres ressources des individus, à travers leur capacité à occuper divers emplois.

La première situation est particulièrement bien illustrée en Angleterre où le gou-

vernement, conduit par William Pitt, obtient du Parlement le vote d'une subvention annuelle en faveur des émigrés. Ces subsides sont répartis par l'évêque de Saint-Pol-de-Léon, Jean-François de La Marche (1729-1806). Dans les couvents espagnols ou italiens, le gîte et le couvert sont assurés, moyennant quelques conventions, comme nous le verrons plus loin. En Allemagne ou encore en Suisse, certains réseaux d'aides voient le jour, sans toutefois atteindre le degré d'organisation signalé en Angleterre. À Constance, une *Mittagstaffel* est organisée pour les ecclésiastiques nécessiteux afin de les nourrir, éventuellement de les vêtir, mais aussi de leur fournir les moyens nécessaires pour accéder aux soins médicaux¹⁹. Par ailleurs, les monastères ou les couvents constituent un maillage serré d'établissements susceptibles d'assurer l'accueil de ces pèlerins malgré eux. L'universalité de l'Église joue donc un rôle essentiel. Dans le voyage qui, entre le 1^{er} et le 18 juillet 1795, les conduit depuis Spalt jusqu'à Constance, Honoré Pétel et ses compagnons sont reçus systématiquement chez des réguliers. La palette des ordres représentés est extrêmement large. Ce sont les Bénédictins à Ehling ou à Wiblingen, les Cisterciens à Kaiserhiem, les Dominicains à Medlingen, les Cordeliers à Uberlingen, les Capucins de Dillingen ou de Moeskirch. Les femmes sont présentes avec les Cisterciennes d'Helligkreustad ou de Clausterwald. La générosité des particuliers n'est également pas absente. Arrivé en janvier 1793 à Lindlar, à l'ouest de Cologne, Jean-Joseph Traizet (1738-1834), curé du diocèse de Soissons, raconte que « Monsieur le baron de Gheir, qui la veille avait assisté à la messe que j'avais célébrée [chez les Carmélites], [se] chargeait de m'offrir le logement, la table et le chauffage dans une maison qui lui appartenait près de l'église, et qu'en outre, j'aurais tous les jours des intentions de messes avec honoraires pour mon entretien²⁰ ».

Les contingences matérielles qui constituent des besoins vitaux ne doivent pas occulter le fait que nos exilés relèvent d'un genre bien particulier. En effet, leur état de prêtre interroge sur la façon dont ils ont pu vivre leur sacerdoce au quotidien. « Peu de personnes oublieront la piété, la conduite irréprochable, la longue et douloureuse patience de ces hommes respectables jetés tout à coup au milieu d'une nation étrangère, différente par sa religion, sa langue, ses mœurs, ses usages. Ils se sont conciliés le respect et la bienveillance de tout le monde par l'uniformité d'une vie remplie de piété et de décence²¹ ». Ce jugement élogieux, émis en

17. Charles Leroy, *Sur les routes de l'exil (septembre 1792-mai 1797). Mémoires de M. l'abbé Sébastien-Jean-Honoré Pétel, curé de Saint-Léger-du-Bosc-dél (doyenné de Bernay)*, Rouen, Lestringant, 1929.

18. P. de La Gorce, *Histoire religieuse...*, op. cit., 1923, t. 5, p. 259.

19. Moser Arnulf, *Die französische Emigrantenkolonie in Konstanz während der Revolution (1792-1799)*, Sigmaringen, Jan Thorbecke, 1975, p. 33-36.

20. Abbé Louis-Victor Pécheur, « Mémoires de l'abbé Traizet, avec une notice sur l'auteur », *Bulletin de la société archéologique, historique et scientifique de Soissons*, t. 5, 1874, p. 73-158, ici p. 119.

21. Citation reproduite dans André Latreille, Jean-Rémy Palanque, Étienne Delaruelle, René Rémond, *Histoire du catholicisme en France*, Paris, SPES, 1962, t. 3, p. 122-123.

1798, est dû au principal ministre anglais William Pitt. Le témoignage de ce champion de la lutte contre la France révolutionnaire plaide, sans ambiguïté, en faveur d'un rayonnement sans faille de la spiritualité française. Il brosse le portrait d'un clergé digne et exempt de toute critique.

Notre objet n'est pas de juger de la pureté des mœurs de ces clercs. En cette matière, nos documents seraient bien en peine de confirmer ou d'infirmer de tels propos. Nous entendons interroger ce thème tout d'abord sous l'angle des pratiques et du sentiment religieux. Les exilés essayent, autant que faire se peut, de maintenir une vie liturgique, essentiellement à travers la célébration de la messe ou pour le moins en ayant la possibilité d'y assister. Chaque fois que cela leur est possible, ils mentionnent le fait qu'ils ont pu entendre la « Sainte messe²² ». Dans le meilleur des cas, il arrive qu'ils puissent être en capacité d'assurer eux-mêmes la liturgie. Il est donc récurrent de trouver les mentions suivantes : « Notre intention était [...] d'avoir le bonheur de dire la sainte messe²³ » ou encore : « Nous déjeunâmes à quatre lieues de Sarragosse, où l'un de nous dit la messe²⁴ ». À cet effet, soucieux de disposer d'ornements neufs, Nicolas Marnat commande un amict et trois purificatoires. Il achète également un bréviaire « que Vital Guidi [lui] a porté de Rome », qu'il fait recouvrir de soie et qu'il pare d'un ruban. Le 4 juin 1799, il fait l'achat d'« un Christ de bronze ». En définitive, tout dépend de la situation personnelle des uns et des autres. Ainsi, il est certain que la vie conventuelle, partagée avec leurs hôtes, permet d'entretenir plus facilement cette dimension de la vie spirituelle.

Quel regard portent-ils sur leurs épreuves ? Le sentiment prédominant est celui d'une divine Providence qui pourvoie à tout, dans les temps malheureux comme

dans les plus heureux. Comme l'écrit l'abbé Traizet, à propos d'un inconvénient mineur survenu à Cologne : « Ce n'était qu'une petite épreuve, et la Providence fit bientôt voir qu'elle avait toujours les yeux sur nous ». Pour sa part, son confrère normand Pétel, résigné, déclare : « S'il nous eût été donné de nous fixer dans ce beau pays [il évoque alors le village flamand de Stekene] et de passer avec ce bon peuple, le temps de notre exil, nous n'aurions connu ni le malheur, ni l'indigence. Mais Dieu, dans ses décrets, avait arrêté que nous éprouverions l'un et l'autre ». Après tout, ces hommes ont-ils d'autres choix que de s'en remettre à la volonté de celui dont ils sont les serviteurs ? Ces références, souvent répétées, à la Providence renforcent l'idée d'une action divine omniprésente.

La question reste posée de savoir quelles ont été les motivations qui ont guidé la plume de ces clercs dans l'exil. Si le souci le plus pressant est bien celui de se maintenir en vie, le seul fait de prendre le temps nécessaire de l'introspection personnelle afin de rassembler ses réflexions sur son vécu, témoigne à lui seul de la volonté de maintenir une véritable activité intellectuelle et spirituelle. Une telle nécessité marque aussi le désir de témoigner tout d'abord pour soi-même.

« Je commençais d'écrire ces manuscrits, sans savoir où ni quand je les achèverais. Mon cœur se soulageait en les écrivant, et ce qui m'encourageait le plus dans ce travail, c'est que je ne me rappelais qu'avec une vive reconnaissance tant de traits de bonté de la divine Providence, depuis que j'avais quitté Saint-Omer²⁵ ». Ces lignes sont de la main de l'un des chanoines de la cathédrale de Saint-Omer, Raymond de Fabry de Landas (1750-1834). Elles montrent que le geste de l'écriture a une vertu curative. Celui-ci permet tout d'abord de libérer ses émotions. Il

est aussi une façon de rendre grâce à la Providence, compagnie de tous les instants. Le prêtre témoigne ainsi de sa qualité de chrétien, de sa fidélité envers sa foi et de son état de prêtre. Plus encore, on mesure combien ce sont dans les temps de malheur que l'on éprouve le mieux ses convictions²⁶.

LA FIGURE DU « PRÊTRE MARTYR »

Au regard de cet état d'esprit, la dimension du « prêtre martyr » n'est donc jamais bien loin, même si elle est rarement exprimée explicitement, si ce n'est parfois par la bouche d'autrui. Ainsi, Vincent Contestin, vicaire de Maillane dans le diocèse d'Arles, rapporte les propos tenus par l'évêque de Nice, Mgr de Valpergue, au cours de l'épisode suivant : « [Alors que] nous nous excusons sur nos vêtements indécents et avec lesquels nous nous présentions devant elle [...], Sa Grandeur ne voulut point recevoir ou écouter nos excuses ». Le prélat s'exclame : « Non, non, Messieurs, n'ayez aucune peine. J'aime à voir des confesseurs de la foi sous un tel costume. Il me présente bien mieux ce qu'ont souffert les martyrs de la primitive Église et m'inspire pour vous encore plus de vénération²⁷ ».

Nous sommes là au cœur de la démonstration que l'auteur d'un petit opusculé, paru en 1792, entend partager avec ses confrères²⁸. Pour lui, le choc de l'exil doit être le moteur d'une véritable régénérescence de la vocation sacerdotale. Les références aux temps évangéliques constituent donc le recours absolu pour ce « clergé vraiment apostolique ». N'est-ce pas là « la volonté de Dieu qui est [que] nous soyons Saints. *Haec est voluntas Dei Sanctificatio vestra* ». Est-ce à dire que le clergé de France aurait failli ? Il paierait ainsi ce défaut de conversion en vérité au service de Dieu. C'est ce que l'on croît déceler dans les propos de l'auteur, notamment lorsqu'il écrit : « Appelés à purifier le monde, nous nous sommes laissés entamer par sa contagion [...]. Nous sommes redevenus des hommes au milieu des hommes ». Ainsi, la volonté, clairement affirmée, est celle d'un retour à la pureté supposée de l'Église primitive. Son exemple peut conduire jusqu'au sacrifice de sa vie si les nécessités l'exigent : « Nous sommes prêtres ; faut-il moins de vertus dans un prêtre que dans un martyr ? Faut-il être moins saint pour dispenser le sang de J. C., que pour verser le sien ? ». L'objectif ultime est

22. Voir un exemple parmi bien d'autres, Jacqueline Tassin, Henri Hours et Emile Poulat, *Antoine Vieux. Récit d'émigration*, Lyon, Éditions lyonnaises d'Art et d'Histoire, 1991, p. 95 notamment.

23. « Le manuscrit de M. P.-C. Blanckaert, curé-doyen de Wormhoudt, traduit du flamand par M. l'abbé L. Harrau et Ed. Blomme », *Bulletin de l'Union Faulconnier* (Dunkerque), t. V, 1902, p. 191-259, ici p. 230.

24. Claude Lacombe, « Nouvelles données sur l'émigration des ecclésiastiques périgourdins en Espagne puis au Portugal de 1792 à 1802 », *Estudos em Homenagem ao Professor Doutor Antonio Ferreira De Brito*, Porto, 2004, p. 119-136, ici p. 127.

25. Abbé Raymond de Fabry, *Mémoires de mon émigration*, Paris, Champion, 1933, ici p. 198.

26. Pour ce qui concerne plus largement les écrits autobiographiques à visée spirituelle, voir notamment Louis Châtellier, Philippe Martin (dir.), *L'écriture du croyant*, Turnhout, Brepols, 2005 (Bibliothèque de l'École des Hautes Études Sciences Religieuses, vol. 125).

27. Abbé Vincent Contestin, « Précis historique de mes voyages pendant la Révolution », *Bulletin du comité de l'art chrétien de Nîmes*, t. 11, 1923, p. 47-59.

28. BnF, 8-LD4-3920, *À mes frères, les prêtres exilés de France, réfugiés dans le diocèse de Bruges et dans les autres diocèses des Pays-Bas autrichiens*, Bruges, 1792, 23 p.

bien de sublimer l'Église des premiers siècles²⁹.

De tels écrits donnent une direction spirituelle à cet exode forcé. Les exilés pensent alors détenir l'une des clés du message divin. Dieu leur dévoile ainsi les raisons profondes d'une épreuve aussi redoutable. S'ils se trouvent contraints à parcourir les routes, cela n'est pas pour parvenir en une destination précise. Le chemin qui leur est tracé est avant tout celui de la conversion intérieure. Le but est bien de se convaincre que leur vie sacerdotale ne correspondait pas parfaitement à la mission assignée par Dieu. Leur martyr, s'il ne conduit pas au sacrifice de leur existence, doit les mener à trouver ou à retrouver la pureté de leur vocation. Tel est le sens caché des difficultés dont ils ont à pâtir dans leur chair, et surtout dans leur âme.

S'inscrivant dans cette démarche, nombre de scripteurs, dans un travail de retour sur eux-mêmes, se livrent alors à des aveux dont on ne doit pas être surpris. Ainsi, l'abbé Traizet écrit-il : « J'ai à bénir mille fois la Révolution [...]. J'étais trop à mon aise, je n'aurais pas pris le chemin du ciel³⁰ ». Raymond de Fabry fait part de convictions semblables lorsqu'il affirme : « J'ai souvent dit, et je le répéterai tous les jours de ma vie, que la Révolution a été un bien et un très grand bien pour moi. Elle est certainement entrée dans les vues de la Providence, pour opérer en moi et dans des milliers d'autres personnes de tout état, également engagées dans de mauvaises voies, un heureux changement ».

La voie à suivre est donc claire et sans détour. Une foi pure se nourrit dans la privation des biens de ce monde. En dépit des souffrances vécues, la révolution de l'ordre établi est venue bousculer des certitudes qui n'en étaient pas. L'abbé de Fabry ne dit pas autre chose lorsqu'il confie à son journal des

réflexions sans équivoques : « Mes principes religieux n'étaient point méthodiquement classés dans mon esprit et, comme j'avais négligé d'en bien pénétrer mon cœur, ils eussent été facilement ébranlés, peut-être entièrement renversés, si Dieu, par sa grâce, n'eût dessillé mes yeux, pour me faire voir l'abîme affreux ouvert à mes pieds³¹ ».

Ces principes établis, on comprend mieux combien l'apprentissage de l'altérité a été un chemin long et douloureux. Honoré Pétel, alors en Angleterre, écrit que « la privation la plus pénible à notre religion, c'était de ne pas vivre dans un pays catholique ». Plus tard, à Nuremberg, s'étant trouvé momentanément séparé de ses compagnons, il cède à un moment de désespoir en précisant qu'il se trouvait « seul dans une terre étrangère, au milieu des protestants ». Il est souvent sans concession lorsqu'il porte un jugement sur les ministres du culte anglican. Reçu à Spalt par un pasteur luthérien, il note que ce dernier « était instruit et parlait assez bien le latin », avant d'ajouter, « ce qui est rare parmi les ministres protestants ». Surpris de trouver dans un temple, des « images de la Sainte Vierge et des Saints », il s'entend répondre de la bouche du pasteur que « les luthériens ne ressemblent pas aux calvinistes, qui ne se sont signalés que par la destruction et les ravages ». Sous la plume d'un prêtre catholique, cet épisode n'est pas tout à fait anodin, lorsqu'on sait que l'immense majorité des Réformés français est rattachée à l'Église de Calvin. Lors de son séjour en Gueldre prussienne, il déplore qu'habituellement « la principale église » appartienne aux protestants, tandis que les catholiques « quoique infiniment plus nombreux, n'ont pour l'exercice de leur culte, que des bâtiments couverts de paille ». Mais, il s'empresse d'ajouter combien l'agencement intérieur de ces pâles édifices pallie largement ce défaut : « Ces humbles chaumières

sont parfaitement décorées. Tout y annonce la piété généreuse des catholiques qui s'y réunissent : tableaux, peintures, tribunes, orgues, vases précieux, riches ornements, concours immense de peuple, tout marque le respect de ces chrétiens, fidèles pour la majesté du Dieu qu'ils adorent... ». On pressent ici le désir de rendre hommage à des coreligionnaires restés fidèles à leur foi, dans un environnement religieux pluriel. La description d'un peuple chrétien tout imprégné de religiosité, même si elle est idéalisée, renvoie également en creux à une situation française qui ne correspond plus à cette vision idyllique.

Les temps difficiles sont également objets d'espoirs. Ils constituent le terreau d'où jaillira un renouveau de l'Église à venir. Il incombe donc aux exilés de préparer la suite en puisant dans les épreuves les forces nécessaires pour une reconstruction à plus ou moins long terme. Non seulement la régénérescence est possible mais elle est en germe dès cette époque. De la persécution naîtra la renaissance. Tel est le sentiment qui anime les prêtres disséminés aux quatre coins du continent européen. Le parcours de Guillaume-Joseph Chaminade (1761-1850) illustre parfaitement ce constat. Prêtre de la Congrégation de Saint-Charles, ayant refusé la Constitution civile du clergé, il vit longtemps dans la clandestinité. C'est tardivement, en 1797, qu'il se voit contraint de se réfugier à Saragosse. La dévotion qu'il porte à la Vierge est alors particulièrement renforcée dans une ville où le culte marial est vif. En effet, la capitale de l'Aragon abrite Notre-Dame du Pilier, l'un des plus importants sanctuaires mariaux du pays. L'abbé Chaminade est rapidement convaincu qu'il faut dès ce moment préparer l'après-révolution. Ses années d'exil, qui perdurent jusqu'en 1800, lui permettent de mûrir un projet qui prend corps en 1817. Cette année voit la fondation d'une société cléricale, celle des Marianistes, chargée de l'éducation de la jeunesse³².

À l'évidence, la prise de parole à travers la rédaction de ces notes de voyage est une décision purement personnelle. Elle émane avant tout d'un individu qui entend se rendre compte à lui-même du chemin parcouru, des émotions ressenties ou bien, plus prosaïquement, des dépenses engagées. Il s'agit, par essence, d'une décision dictée par la seule décision de son auteur. Il écrit avant tout pour lui-même. Ce faisant, les scripteurs dévoilent une foi simple, nourrie de piété traditionnelle. Pour ces prêtres, la Providence ne cesse de les accompagner. Les signes de sa bienveillance, et de sa pro-

L'apprentissage de l'altérité a été un chemin long et douloureux

29. Sur cet aspect voir notamment, Monique Cottret, « Aux origines du républicanisme janséniste : le mythe de l'Église primitive et le primitivisme des Lumières », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 31, 1984, p. 99-115.

30. L.-V. Pécheur, « Mémoires de l'abbé Traizet, avec une notice sur l'auteur... », *op. cit.*, p. 82.

31. R. de Fabry, *Mémoires de mon émigration...*, *op. cit.*, p. 14.

32. Brigitte Waché, « Prêtres exilés pendant la Révolution et germes de renouveau à partir de l'exemple de Guillaume-Joseph Chaminade », *Mundo Marianista*, n° 8, 2010, p. 30-39.

■ « s'en remettre à la "divine providence" ?

tection apparaissent régulièrement dans leurs écrits. Cette espérance en Dieu ne semble pas les quitter. L'un d'entre eux n'écrit-il pas : « Fasse le ciel que nous ne perdions jamais de vue les faveurs singulières et les bienfaits multiples dont cette divine Providence nous a comblé jusqu'ici ! »³³. Pour autant, si cette dernière a été un puissant facteur d'espoir, elle a également été nourrie par les réseaux d'entraide que le clergé a su construire au gré de ses pérégrinations. Par ailleurs, ces écrits enseignent que de tels épisodes furent également l'occasion d'une réflexion profonde sur l'état de prêtre. Un retour d'expérience qui, selon les dires des protagonistes, fut le moment d'éprouver le sens de leur vocation. ■

Stéphane GOMIS

Stéphane Gomis, professeur d'histoire moderne à l'université Clermont 2, s'intéresse à l'histoire culturelle et religieuse des XVII^e et XVIII^e siècles. Ses recherches portent particulièrement sur l'étude du clergé et de la vie religieuse. Il est l'auteur de plusieurs contributions consacrées aux journaux de pèlerins ecclésiastiques ou encore aux écrits personnels des prêtres émigrés pendant la Révolution française. Il a récemment publié *L'intendance de Moulins à la fin du XVIII^e siècle* (Édition critique du Mémoire « pour l'instruction du duc de Bourgogne »), Paris, CTHS, 2012.

33. Victor Pierre, « Le clergé français en Savoie et en Piémont, d'après les souvenirs inédits du chanoine Berlioz, 1791-1794 », *Revue des questions historiques*, t. 20, 1898, p. 119-158, ici p. 146. François-Blaise Berlioz (1730-1809) était chanoine du chapitre cathédral de Grenoble.